

Bruxelles, le 5 décembre 1989

Direction générale
de l'Enseignement secondaire

1ère Direction

A/89/18/N-GERM.

- A l'Administration de la Ville d'Eupen;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire libre subventionné de la Région de langue allemande;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire subventionné communal et libre de la Région de langue allemande;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisé par la Communauté germanophone;

POUR INFORMATION :

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement secondaire;
 - Aux Vérificateurs;
 - Aux Associations de Parents.
-

15183 T 382

OBJET : EPREUVES DE QUALIFICATION - COMPOSITION DES JURYS

La présente circulaire a pour but de vous rappeler des dispositions essentiellement pratiques concernant la composition et la présentation des jurys de qualification qui ont fait l'objet des circulaires A/76/31 du 14.10.76, A/77/9 du 20.04.77, A/77/33 du 22.11.77, A/78/2 du 27.01.78 et A/84/9/P du 28.06.84.

Je vous invite à les relire.

- 1) Base réglementaire : A.R. du 29 juin 1984 organisant l'enseignement secondaire, tel qu'il a été modifié, notamment les articles 28, 53 et 54.

./..